

Alain Léger
Sociologue

ENTRETIEN AVEC ALAIN LÉGER

Alain Léger est sociologue. Il met en lumière les motivations qui président, chez les familles, au choix du privé ou du public. Le « zapping » qu'il observe entre les deux institutions montrerait que, même si l'enseignement privé est majoritairement catholique, le choix de l'un ou l'autre secteur par les familles obéit à des motivations autres que religieuses.

PORTRAIT

Alain Léger est professeur de sociologie à l'université de Caen et responsable de l'équipe Dyresodu Centre Maurice Halbwachs (CNRS - EHESS - ENS - université de Caen).

Le sondage CSA/Apel/La Croix, réalisé en novembre dernier, montre que les motifs religieux ne président pas au choix du privé.

Comment interprétez-vous ce résultat ?

Ce sondage rejoint le constat dressé par l'ouvrage *Les Jeunes, l'école et la religion*, publié par Jean-Paul Willaime et Cécile Béraud. Si un élève français sur deux déclare croire en Dieu, les élèves croyants et non-croyants se répartissent indifféremment dans le privé et le public. Pour ma part, j'ai réalisé avec Gabriel Langouët dans les années 90 une enquête sur le choix des familles. Celle-ci souligne que les parents qui inscrivent leurs enfants dans le privé cherchent avant tout un encadrement, un lieu sûr, une discipline ferme pour leur progéniture. Les raisons idéologiques sont les moins citées : la laïcité n'est évoquée que par 11 % des parents.

La profession des parents est aussi déterminante. Le choix populaire est motivé par la proximité de l'école du domicile, la disponibilité des enseignants, l'environnement social. Ces parents attendent que l'enseignant prenne leur relai, sans doute aussi parce qu'ils ont le sentiment de manquer de diplômes. L'école est vue comme une seconde famille, on est dans le registre de la délégation de pouvoir. Du côté des cadres et des professions libérales, les raisons majoritairement avancées pour le choix d'une école sont les

notes obtenues, la discipline et la bonne réputation de l'établissement. Ce sont également ces catégories qui sont les plus sensibles au caractère religieux de l'enseignement privé et au caractère laïc de l'enseignement public. Elles veulent contrôler l'école, s'assurer qu'elle dispense une instruction religieuse ou laïque. Ces attentes parallèles se croisent avec le fait d'être inscrit en école publique ou privée.

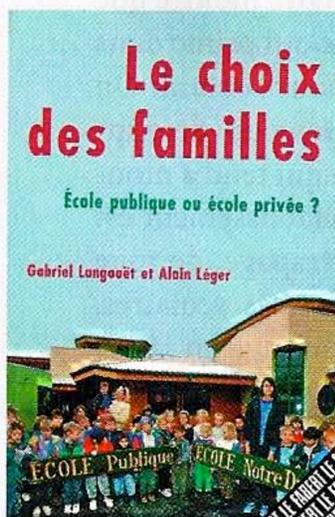
L'intérêt des familles pour le privé, sans motif confessionnel, vient-il selon vous dresser un constat alarmant du secteur public ? Le privé viendrait-il pallier les promesses non tenues d'ascenseur social du public ?

Notre enquête par questionnaire montre que c'est la motivation de réussite qui prime dans le choix de l'établissement pour l'enfant. On observe corrélativement beaucoup de zapping entre privé et public, ce qui tend à montrer que changer l'enfant d'établissement est une forme de moyen de rattrapage, de roue de secours, face à des difficultés scolaires. Nos chiffres soulignent qu'environ 37 % d'une génération d'élèves fréquente au cours de son parcours à la fois le privé et le public. Ce sont les militants des deux bords qui impriment leur marque idéologique au privé et au public. Les militants de l'école publique se retrouvent parmi les enseignants issus d'une tradition laïque, qui sont en outre souvent

«Une grande partie des familles qui inscrivent leurs enfants dans le privé n'a aucune préoccupation idéologique»

ALLER PLUS LOIN

Le Choix des familles: école publique ou école privée ?, Gabriel Langouët et Alain Léger, Éditions Fabert, 1997, 223 p.



rattachés à des syndicats défendant la laïcité. Parmi les militants du privé comme du public, on trouve également les cadres. Si les enseignants, les familles dominantes, les associations de parents d'élèves vont dans le sens de la fondation d'une identité bien délimitée des secteurs privé et public, une grande partie des familles n'a aucune préoccupation idéologique. Elle fonde sur la complémentarité des deux secteurs le cheminement scolaire et la réussite des enfants.

Le phénomène de zapping entre privé et public serait-il la face visible d'un certain consumérisme scolaire ?

Ce terme viendrait faire écho aux travaux de Robert Ballion dans les années 80 sur la consommation de l'école. Il semblerait que nous soyons entrés dans une période de libéralisme qui toucherait le système éducatif lui-même. Un dérivatif aux inquiétudes des familles par rapport à l'échec est, il me semble, cette proposition faite par les pouvoirs publics de pouvoir choisir son école. Une grande partie de la presse se concentre par ailleurs sur les palmarès d'école. Cela étant, on ne consomme pas l'école comme on consomme n'importe quel produit marchand. Lorsqu'il s'agit de l'échec des enfants, le zapping apparaît comme un sauve-qui-peut. Les angoisses des parents sont profondes et ne peuvent être réduites à une affaire de consommation.

Le choix de s'inscrire dans le privé correspond-il à la valorisation d'une école capable de fixer des règles, de reprendre en somme le relais de la parentalité ?

En même temps que je maintiens, à partir de notre enquête, que les motivations idéologiques arrivent au dernier plan dans le choix des familles, il me semble que la question des valeurs n'est pas totalement absente. Dans mes recherches actuelles sur le privé, j'analyse les motivations d'un échantillon de près de 3500 élèves de la région Basse-Normandie. On peut identifier quatre groupes d'élèves. Le premier, je l'ai

appelé le groupe de la domination masculine patronale libérale. Ce sont des élèves du privé patronal ou associatif, des enfants de cadres et de patrons, majoritairement des garçons. Ce groupe appelle de ses vœux une organisation hiérarchique de la société, comme de l'école, une organisation où il y aurait un leader. Ils projettent en majorité de travailler à leur compte. Pour résumer, ces garçons sont dans l'idéologie du «travailler plus pour gagner plus». Par ailleurs, ce sont les avantages en terme de domination économique et sociale qui président au choix des formations: le salaire, la position hiérarchique...

Un deuxième sous-groupe, à dominante masculine, s'oppose presque diamétralement au premier. Ces élèves valorisent le travail en équipe, le relationnel. Ils sont peu dans l'optique de la mondialisation. Eux non plus ne s'intéressent pas au contenu des études. Ce groupe est plutôt porté par le secteur public. J'identifie ensuite un monde dominé, essentiellement féminin, qui valorise les valeurs défendues par le privé. Ce monde, divisible en deux sous-groupes, relève de l'affectif. Les valeurs sont celles de l'écoute de l'autre, de l'aide à la personne. On note une attirance pour le métier vocationnel ainsi qu'une volonté de prolonger le plus longtemps possible la scolarité. Ces élèves majoritairement féminines valorisent la sécurité de l'emploi plutôt que le salaire. Même scolarisées dans le privé, ces élèves désirent travailler dans le secteur public.

Ainsi, le choix pour le privé, s'il n'est pas réductible à une idéologie confessionnelle, est fortement relié à l'adhésion à un ensemble de valeurs «féminines», distinctes du religieux, mais portées par le privé, comme l'altruisme, l'écoute, l'aide du prochain, etc.

Comment se pose, pour vous, la question de la mixité sociale? Le privé est souvent accusé de favoriser la ségrégation scolaire...

Il faut se poser deux questions concernant la mixité sociale. Tout d'abord, celle du recrutement

des élèves à l'entrée des établissements. Si le public accueille tous les élèves, les études montrent que les enfants d'ouvriers et d'employés sont peu représentés dans le privé. Ensuite vient la question des résultats des élèves au terme de la scolarité suivie en privé ou en public : ce que «font» les institutions aux élèves accueillis. Notre étude montre que l'écart de réussite au bac des enfants d'ouvriers et d'employés, selon qu'ils sont scolarisés en public ou en privé, est de 15 % en faveur du privé. Ainsi, la démocratisation a lieu à la sortie du système, pour ceux qui ont fréquenté l'enseignement privé.

Ces résultats interrogent la notion de minorité. La majorité des enfants d'agriculteurs sont scolarisés dans le privé. Or, ils réussissent mieux dans le public. Inversement, la majorité des enfants d'ouvriers sont scolarisés dans le public, mais obtiennent des résultats bien meilleurs au bac dans le privé. Le fait d'être enfant d'ouvrier dans le privé, étant donné qu'il y en a peu, attire peut-être l'attention des enseignants. Mon analyse est la suivante : se placer, pour un élève, en position de minorité dans un établissement, revient à se placer en position de distinction. De manière globale, ces résultats incitent le public comme le privé à repenser l'accueil de certaines populations d'élèves. Ils vont dans le sens d'une réflexion sur l'amélioration des pratiques scolaires.

**«Dans le public
comme dans le privé,
il faut repenser
l'accueil de certaines
populations d'élèves
pour améliorer les
pratiques scolaires»**

UN FRANÇAIS SUR DEUX SOUHAITERAIT SCOLARISER SON ENFANT DANS LE PRIVÉ

Le sondage CSA/La Croix/Apel, réalisé en novembre 2009 à l'occasion des cinquante ans de la loi Debré, a mis en évidence l'attrait de l'enseignement privé pour les familles françaises.

Voici les grands points de l'enquête :

84 % des Français estiment que la liberté du choix d'enseignement privé ou public donnée par la loi Debré est une bonne chose (93 % parmi les sympathisants de droite, 79 % parmi les sympathisants de gauche).

55 % des Français souhaiteraient inscrire leur enfant dans le privé (74 % parmi les sympathisants de droite, 44 % parmi les sympathisants de gauche, 59 % parmi les non-diplômés).

84 % des Français estiment que l'enseignement privé délivre un enseignement de qualité.

58 % des Français estiment que les établissements privés sont ouverts aux enfants en difficulté scolaire.

30 % des Français estiment que les établissements privés sont ouverts aux populations défavorisées.

45 % des Français considèrent que les systèmes privé et public sont en compétition (55 % des moins de 30 ans).

67 % des Français estiment que l'État devrait aider l'enseignement privé à ouvrir de nouvelles classes ou d'autres établissements (80 % des moins de 30 ans).

76 % des Français estiment que le privé devrait pouvoir ouvrir plus facilement des classes ou des établissements dans les Zep (zones d'éducation prioritaire).

Source : Sondage réalisé par téléphone les 9, 10, 16 et 17 novembre 2009, auprès d'un échantillon national de 1009 personnes âgées de 18 ans et plus.